

Trail Xperience

Règlement

L'association « Clemcel33 » et la société « T2S organisations » organisent une épreuve de grand fond à allure libre (marche ou course) dénommée «Trail Xperience». 135 km kilomètres pour 3000 mètres de dénivelé positif en 2 jours en suivant les restrictions gouvernementales en vigueur, soit 23h en 2 jours.

L'heure limite d'arrivée est fixée à 18h le dimanche 16 mai, soit 25h maxi pour boucler le parcours.

Il faudra que les participants aient rejoint le camping de Créon le samedi 15 mai à 19h pour le couvre feu.

Pour les participants qui veulent boucler le parcours sur la journée si la barrière horaire n'est pas passée dans les temps l'organisation les obligera à prendre une nuit dans l'hébergement le plus proche, ce qui engendrera un coût supplémentaire pour le coureur (voir article 6 : barrières horaires)

Le départ n'est pas fixé, les coureurs pourront partir de là où ils veulent à condition d'être dans le sens de la course, le samedi 15 mai 2021. Le but est de finir l'épreuve avant le dimanche 18h.

La moyenne globale minimale sur l'épreuve est de 5,4 km/h (voir article 5 : Barrières horaires).

Cette épreuve rassemble des adeptes de grand fond, d'efforts sur longues distances.

Un comportement respectueux envers les autres concurrents, l'organisation ainsi que l'environnement est vivement conseillé.

Il ne sera pas possible de participer à cette épreuve en Bike&Run ou en canicross.

Seules les personnes majeures peuvent participer.

Article 2 Responsabilité

Les concurrent(e)s s'engagent à leurs risques et périls sous leur propre et unique responsabilité. Chaque concurrent doit être conscient des risques encourus.

De ce fait, en cas d'accident de santé ou de la circulation sur le parcours, aucun recours ne pourra être engagé, ni par le concurrent, ni par ses ayants droit contre l'organisateur, ou l'association organisatrice, personne physique ou morale.

Le fait de remplir le bulletin d'inscription est signe d'acceptation du règlement.

De nombreuses consignes de sécurité sont précisées lors du briefing (vidéo envoyée par l'organisation) ou sur le site, il est recommandé d'en prendre connaissance bien avant le jour de la course. Le parcours est très majoritairement sur voies vertes, où les concurrents devront progresser sur la droite. Une tenue haute visibilité est obligatoire. Lorsque que la voie sera partagée avec des véhicules à moteur, la progression des participants se fera sur le côté gauche de la chaussée.

Chaque coureur se verra remettre une balise GPS avant le départ qu'il devra restituer à la fin de son aventure (le lieu vous sera communiqué ultérieurement)

Article 3 Inscriptions

L'inscription sera effective une fois le bulletin d'engagement rempli sur la plateforme d'inscription Njuko attestant l'acceptation du règlement et du montant de l'engagement fixé à :

- Xperience solo journée 100 euros
- Xperience week-end 150 euros (tout inclus)
- Xperience duo 280 euros (si vous prenez les options nuit et repas)
- Xperience équipe (jusqu'à 4 personnes) 140 euros (plus les options nuit et repas si besoin)

Le prix comprend pour la formule Xperience Week-end : la balise GPS, l'hébergement en tente au camping de Créon (la tente est fournie par l'organisation), les repas du samedi soir et du dimanche matin, un cadeau participant, le suivi live pendant la course, le drop bag.

Ne comprends pas : le duvet et les affaires personnelles.

Xperience week-end est aussi proposé sans l'hébergement et sans les repas. Il vous sera demandé de régler au camping directement les frais d'emplacement de votre véhicule ou camping-car pour accéder aux infrastructures du camping (douche, électricité, ...)

Pour les autres formules vous aurez le choix de prendre ou pas l'option nuit et l'option repas.

Pour conserver le caractère intimiste et exceptionnel de cette épreuve, le nombre de concurrents est limité à 200 partants.

L'organisation se réserve le droit :

- de refuser l'inscription d'un concurrent sans en motiver la décision.

Article 4 Parcours

Le parcours est une boucle à partir de là où vous voulez sur le parcours dans l'Entre 2 Mers à 80% sur voies vertes dans le sens de la course.

Ville de départ et d'arrivée : aucun point fixe à partir du moment où vous êtes sur le parcours. La balise GPS fera foi pour certifier la trace.

Le parcours est très performant, seulement 3000 mètres de dénivelé positif.

Le parcours est disponible sur le site OpenRunner

Article 5 Navigation

Le parcours ne sera pas balisé excepté dans certains carrefours où il y aura un marquage complémentaire avec des flèches de craie au sol. Les participants recevront la trace GPX avant leur départ. Ils devront avoir leur road book avec eux pendant toute la durée de l'épreuve.

En cas de difficulté, il sera toujours possible de joindre l'organisation par portable. Sur le dossard, figurent les numéros du directeur de course et des véhicules d'organisation.

Les concurrents doivent faire preuve de bon sens lorsqu'ils sont sur une voie ouverte à la circulation.

Article 6 Barrières horaires

Les participants seront libres de leurs heures de départ mais devront avoir regagné un hébergement pour 19h.

Pour les participants du Trail Xperience sur le week end le couvre feu du samedi sera à respecter, les coureurs devront avoir regagné l'hébergement pour 19h. Ils pourront repartir le dimanche à partir de 6h quand ils le voudront et arriver à leur point de départ (finir la boucle) au plus tard à 18h00 pour pouvoir rentrer chez eux dans les délais.

Pour ceux qui veulent participer au Trail Xperience sur la journée voici à titre indicatif (le lieu de départ peu changer selon les coureurs) les barrières qu'il faudra respecter :

Heure	Km
Pour un départ à 6h	0
3h de course	34Km
6h30 de course	72km
9h de course	100km
12h de course	115Km
Heure maxi d'arrivée 18h30 (soit 12h30 de course)	135km

Article7 Ravitaillements

Il n'y aura aucun ravitaillement, c'est en totale autonomie que les participants s'élanceront sur le parcours.

Le tarif d'inscription comprend le repas du samedi soir ainsi que le petit déjeuner et l'hébergement.

Sur le parcours y aura la possibilité de recharger en eau, tout sera mentionné dans le road book.

L'accès à cette soirée étape est uniquement réservée aux concurrents (sauf demande dérogatoire pour les accompagnants à voir avec l'organisation).

Article 8 Matériel obligatoire

Durant toute l'épreuve, le concurrent devra disposer :

- d'une réserve d'eau de 1,5l minimum

- de la nourriture (barre énergétique, sucre,) lui permettant de passer la journée avant le repas du soir.
- vêtements clairs durant toute la course,
- Un brassard lumineux accrochée au sac ou à la ceinture
- Une batterie externe
- Un moyen de paiement
- Un téléphone

Drop Bag :

Les concurrents pourront confier à l'organisation le transport de vêtements de rechange qui se chargera du rapatriement des drop bags que vous laisserez après la nuit au camping et que vous pourrez récupérer à partir du dimanche soir auprès des organisateurs.

Article 9 Accompagnateurs

Un seul accompagnateur vélo par coureur est autorisé (un badge accompagnateur nominatif sera remis avec la balise). Une participation de 10 euros est demandée pour le suiveur vélo.

Pour des raisons de sécurité le coureur et le cycliste devront progresser du même côté de la route. Un gilet haute visibilité et un casque sont obligatoires pour le cycliste. En cas d'abandon, l'organisation ne prend pas en charge le rapatriement du vélo.

Si des accompagnateurs veulent rejoindre leur coureur le soir ils devront s'acquitter du montant de la nuit, du repas du soir et du petit déjeuner, soit 50 euros.

Il est interdit aux concurrents de monter dans les véhicules de accompagnateurs :

- pendant les arrêts sur le parcours
- pour rejoindre le parcours après s'être égaré (appel au directeur de course dans ce cas-là).

Article 10 Tenue de course

Une tenue visible (couleur claire et/ou fluo, haute visibilité) est obligatoire pour la sécurité. Pas de noir ni de sombre.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent dont le comportement pourrait mettre en péril la pérennité de l'épreuve et sa propre sécurité.

Article 11 : Chronométrage/Pointage

Le port du dossard est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Il devra être bien visible et porté de façon visible (poitrine ou porte dossard à la ceinture). Il est impératif que le concurrent se signale à son arrivée de la soirée étape.

A l'issue de la 1^{ère} journée on affichera au camping une liste des participants avec le kilométrage effectué dans la journée et le temps.

Le classement final sera publié sur la page Facebook.

Chaque participant aura une balise GPS et les familles, amis pourront suivre l'aventure sur un lien fournit par l'organisation.

Article 12 : Environnement

Le parcours se veut sauvage et préservé. L'organisateur met en place toutes les mesures nécessaires afin que l'environnement ne soit pas altéré par l'épreuve :

- rappel lors du briefing d'avant course sur l'interdiction formelle de jeter tout déchet, emballage dans la nature de la part d'un concurrent,
- Nous ne distribuons pas d'imprimé et privilégions notre communication par l'intermédiaire de notre site et différents forum sur internet (avant, pendant et après l'épreuve),
- le balisage de l'épreuve sera réalisé avec des bombes de craie biodégradable visibles pour les coureurs mais très discrètes pour les habitants. Aux endroits stratégiques (risques élevés de prendre la mauvaise direction), ce marquage sera renforcé par des flèches en bois

Article 13 : Mise hors course et pénalités

- Tout concurrent qui arrivera après l'heure limite du couvre feu sera pénalisé.
- Tout concurrent surpris par le directeur de course ou un bénévole dans un véhicule, sur une moto ou un vélo sera mis hors course.
- Tout concurrent surpris en train de jeter un papier ou tout autre déchet sur la voie publique sera pénalisé d'une heure à la 1re infraction, et hors course à la seconde.
- Rappel de l'article 9 : L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent dont le comportement pourrait mettre en péril la pérennité de l'épreuve et sa propre sécurité.

Article 14 : Classement

L'épreuve donnera lieu à un classement scratch, un classement féminin et un classement masculin qui sera diffusé le dimanche 16 mai au soir.

Tous les participants recevront un cadeau de bienvenu et des récompenses pour les meilleurs.

Il n'y aura pas de prime d'arrivée aux premiers des classements.

Article 15 : Soins/organisation des secours/Prévention

Il n'y a pas de pharmacie mise en place par l'organisation.

Tous les participants doivent fournir un certificat médical lors de l'inscription (la licence FFA ou triathlon fait office de certificat médical).

Vous pourrez contacter l'organisation en cas d'abandon ou de blessure, nous nous chargerons du rapatriement sur votre point de départ.

Article 16 Accueil, hébergement et programme

Samedi 15 mai à partir de 6h: départ libre des concurrents

Samedi 15 mai jusqu'à 19h : rendez vous au camping de Créon pour les repas et la nuit

Dimanche 16 mai à partir de 6h : départ pour la deuxième journée

Dimanche 18h00 : fin de l'épreuve

Les accompagnateurs qui souhaitent participer à la soirée de samedi devront s'acquitteront de 50 euros lors de l'inscription de leur coureur.

Article 17 : Utilisation d'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'Association « Clemcel33 » et la société « T2S » à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL : Conformément à la loi dite « Informatique et Liberté » du 6 Janvier 1978, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui le concernent. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous écrire en nous indiquant son nom, prénom et adresse.